

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

N° 2023/12-22

**REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DE MONSIEUR GAMBIER POUR UN DEPLACEMENT DANS LE
CADRE DU FORUM DES ELUS INFO JEUNES FRANCE AU SENAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI ONZE DECEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Jean KOEHLIN représentée par Gérard SIGAUD
Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN
Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE
Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER
Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023**N° 2023/12-22****REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DE MONSIEUR GAMBIER POUR UN DEPLACEMENT DANS LE CADRE DU FORUM DES ELUS INFO JEUNES FRANCE AU SENAT**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances, expose :

Comme le prévoit l'article L 2123-18 et R.2123-1 du CGCT, les élu-e-s municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

Le mandat spécial est délivré aux élus nommément désignés, pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal.

Monsieur Gassien GAMBIER, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse, se rendra à Paris le 15 décembre 2023 dans le cadre du 2ème Forum des élus partenaires de l'Information Jeunesse, programmé au Palais du Luxembourg.

Ce forum rassemble une centaine d'élus qui portent l'Information Jeunesse sur leur territoire afin de valoriser leurs actions et de mutualiser leurs expériences dans le cadre d'un espace collectif de parole et de réflexion. L'objectif de ce déplacement est de soutenir le réseau des structures qui servent cette cause et à l'action éducative qu'il développe.

Préparer l'avenir et maintenir des liens et des échanges avec d'autres élus d'autres collectivités pour aborder la question de la jeunesse est indispensable.

Le Forum est gratuit, le repas de midi est également pris en charge par l'organisation. Seuls les frais de déplacement restent à la charge de la collectivité

Cette manifestation de grande ampleur justifie l'établissement d'un mandat spécial lié aux frais de transport. Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation de justificatifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner mandat spécial à Gassien GAMBIER, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse, pour représenter la ville de Castelnau-le-Lez au forum de l'information jeunesse le 15 décembre 2023 ;
- D'accepter le remboursement des frais de déplacement avancés Gassien GAMBIER au vu des justificatifs présentés.
- De dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le pouvoir de Monsieur Gassien GAMBIER n'est pas utilisé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN représenté par Gérard SIGAUD, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Richard CORVAISIER.)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 DECEMBRE 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

